

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 17 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 décembre 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 décembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. MORA Vincent, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Aline DUZERT

POUVOIRS : M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme DESTANDAU Marylène
Mme Aline DUZERT donne pouvoir à Mme HENault Marylène

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : TARIFS BOUES ET EAU THERMALE 2021

VU l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2020.

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les tarifs appliqués pour le budget boues et eau thermale en 2021,

CONSIDERANT les efforts importants consentis depuis plusieurs années pour réduire les charges de fonctionnement des budgets annexes,

Accusé de réception en préfecture 20201217-10-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020

CONSIDERANT la volonté de ne pas augmenter les tarifs pratiqués pour l'eau thermale et les boues thermales en 2021.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR, DÉCIDE,

D'APPROUVER les tarifs boues et eau thermale présentés en annexe qui seront applicables à compter de 2021.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Julien DUBOIS,
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax.**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201218-20201217-10-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

EAU THERMALE

N°	DESIGNATION	TRANCHE / CALIBRE	UNITE	TARIF HT
Redevances au m3				
1	Abonnés ordinaires (établissements thermaux)		M3	1,145
2	Vente d'eau chaude destinée au chauffage (ou assimilé)		M3	0,500
3	Eau Brute pour unité de préparation (Terdax)		M3	0,287
Redevance Agence de l'Eau				
4	Redevance "Prélèvement sur la ressource en eau "		M3	0,049
Tarif abonnement annuel				
5	Branchement	25 MM	U	312,84
6	Branchement	30 MM	U	407,88
7	Branchement	40 MM	U	586,08
8	Branchement	50 MM	U	1004,84
9	Branchement	65 MM	U	1549,54
10	Branchement	80 MM	U	1792,64
11	Branchement	100 MM	U	2 230,74
Contrôle des équipements de comptage				
12	Etalonnage sur banc Cofrac en 2 points triplés	DN 20 à DN 40	U	449,00
13	Constat de vérification : 3 points de contrôle Q1 - Q2 - Q4	DN 60 à DN 100	U	325,00

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
Prestations de service			
14	Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	U	31,20
15	Frais d'intervention à la demande de l'abonné	U	28,00
16	Frais d'intervention à la charge de l'abonné selon le règlement	U	28,00
Prix unitaires / prestations pour travaux et matériels			
17	Traitement et évacuation des déblais non utilisés	M3	21,00
18	Démolition chaussée et trottoir en enrobé	M²	5,00
19	Préparation et installation de chantier	F	150,00
20	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à chaud	M²	24,00
21	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à froid	M²	16,00
22	Mise en œuvre et compactage de remblai en grave concassée 0/31,5	M3	335,00
23	Mise en œuvre et compactage de remblai en sable de dune	M3	31,00
24	Réparation canalisation Inox 75<DN<100	ML	150,00
25	Exécution d'une tranchée pour canalisation de branchement d'eau thermale	ML	48,00
26	Plus-value pour terrassement exécuté à la main	M3	50,00
Toute prestation non prévue fait l'objet d'un devis préalable auprès de l'usager			

BOUES THERMALES

N°	DESIGNATION	UNITE	TARIF HT
Vente de boues			
1	Péloïde, compris frais de livraison, de reprise et de contrôle *	sachet	5,16
2	Algues thermales de Dax	Kg	322,12
Prix unitaires / prestations pour travaux et materiels			
3	Main d'oeuvre jour ouvré - heures normales (05h00 à 22h00)	H	37,17
4	Main d'oeuvre dimanche et jour férié	H	59,47
5	Main d'oeuvre heures de nuit (22h00 à 05h00)	H	74,34
6	Fourgon	KM	0,55
7	Tracteur	H	55,00

* voir modalités approuvées par délibération en date du 20 septembre 2018

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20201218-20201217-10-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020